

II.

Zèle efficace des Ursulines de Québec pour l'éducation des petites filles.

Ce furent des Religieux, des Religieuses et des Prêtres qui se chargèrent de ce pénible ministère, dès l'origine du pays, par un pur motif de zèle pour l'honneur et la sanctification des familles. On a vu qu'à Québec il existait pour les garçons un commencement de collège, tenu par les PP. Jésuites ; et pour les filles Françaises, un pensionnat et des écoles, dirigés par les Religieuses Ursulines, qui rendirent à la colonie naissante les services les plus importants. " Nous avons, écrivait le 9 août 1668 la Mère de l'Incarnation, sept Religieuses de cœur employées, tous les jours, à l'instruction des filles Françaises, sans y comprendre deux Converses, qui sont pour l'extérieur. L'on est fort soigneux, en ce pays, de faire instruire les filles Françaises ; et je vous puis assurer, que, s'il n'y avait des Ursulines, pour les élever et les cultiver, elles seraient pires que des sauvages, et dans un danger continuel de leur salut. Trente filles nous donnent ici plus de travail, dans le pensionnat, que soixante ne font en France. Les externes nous en donnent beaucoup ; mais nous ne veillons pas sur leurs mœurs, comme si elles étaient en clôture. Elles sont dociles, elles ont l'esprit bon, sont fermes dans le bien, quand elles le connaissent. Comme plusieurs ne sont pensionnaires que pour peu de temps, il faut que les maîtresses s'appliquent fortement à leur éducation, et qu'elles leur apprennent quelquefois, dans un an, à lire, à écrire : ajoutez encore les prières, les mœurs chrétiennes, et tout ce qu'une fille doit savoir. Il y en a que les parents nous laissent, jusqu'à ce qu'elles soient en âge d'être pourvues, soit pour le monde, soit pour la religion. Nous en avons huit, tant professes que novices, qui n'ont pas voulu retourner au monde, et qui sont très-bien, ayant été élevées dans une grande innocence. Nous en avons encore qui ne veulent point retourner chez leurs parents, se trouvant bien dans la maison de Dieu. L'on nous en donne pour les disposer à leur première communion, et qui passent, à cet effet, deux ou trois mois dans le Séminaire. Nos RR. PP. et Monseigneur notre Prélat sont ravis de l'éducation que nous donnons à la jeunesse ; ils font communier nos filles, dès l'âge de huit ans, les trouvant autant instruites qu'elles le peuvent être."

III.

Jeanne Le Ber, élevée par les Ursulines.

L'année 1668, les Religieuses Ursulines avaient treize filles Françaises dans leur pensionnat ; et parmi celles qui furent élevées vers ce temps, nous devons surtout nommer Jeanne Le Ber de Villemarie, fille de M. Jacques Le Ber, déjà nommé dans cette histoire. Si l'on doit juger de la bonté d'un arbre par celle de ses fruits, et de l'habileté des institutrices par l'excellence des élèves qu'elles forment, le plus digne éloge que l'on puisse faire des Religieuses Ursulines de Québec, dans le grand art d'é-